

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

IDEOM

Société anonyme au capital de 792 479,80 €.
Siège social : Route de Thil, Z.I. Ouest, 01700 Saint-Maurice-de-Beynost
413 735 440 R.C.S. Bourg-en-Bresse.

Avis de réunion valant avis de convocation

Les actionnaires de la Société susvisée sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le 3 mars 2008, à 16 heures Route de Thil, Z.I. Ouest 01700 Saint-Maurice-de-Beynost à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- Changement du mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule de gestion par un Directoire et un Conseil de surveillance ;
- Adoption des nouveaux statuts de la Société ;
- Nomination des membres du Conseil de surveillance ;
- Confirmation des Commissaires aux Comptes dans leurs fonctions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Projet de résolutions.

Première résolution . — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-57 alinéa 2 du Code de commerce, de modifier, à compter de ce jour, le mode d'administration et de direction de la Société pour adopter la formule de la gestion par un Directoire et un Conseil de surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce.

Deuxième résolution . — L'Assemblée Générale, en suite de la résolution qui précède adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la Société compte tenu de l'adoption d'un mode de gestion comprenant un Directoire et un Conseil de surveillance.

Troisième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, en qualité de membres du Conseil de surveillance, pour une durée de six ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- Monsieur Laurent ULRICH, demeurant à Saint-Cyr-au-Mont-D'or (69) Chemin des Hautes Varilles ;
- Monsieur Gérard PETOT, demeurant à CANNES (06) 93 Croisette ;
- Monsieur Bruno DE CARBONNIERES, demeurant à LYON (69) 28, place Bellecour.

Les membres du Conseil de surveillance ainsi nommés ont fait savoir qu'ils acceptaient ce mandat et qu'ils remplissaient les conditions légales et réglementaires pour leur exercice.

Quatrième résolution . — L'Assemblée Générale constate que les fonctions du Cabinet ALPHA AUDIT ET CONSEIL et du Cabinet GRANT THORNTON, Commissaires aux Comptes titulaires, et de Monsieur Gilles GALLEGRO et Monsieur Yves LLOBELL, Commissaires aux Comptes suppléants, se poursuivent jusqu'au terme de leur mandat, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cinquième résolution . — L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, seront admis à participer à l'assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédent l'assemblée, soit le 27 février 2008, à zéro heure, heure de Paris (ci-après J-3), dans les comptes de titres nominatifs.

Cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour permettre aux actionnaires de participer à l'assemblée.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires pourront choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint ;
- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- voter par correspondance.

Un formulaire de vote par correspondance est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception à CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, Service Assemblée, 3 allée de l'Etoile – 95014 Cergy Pontoise, au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent au siège social de la société ou au Service Titres de la Société CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres dont l'adresse est indiquée ci-dessus, 3 jours au moins avant le jour de la réunion.

Les actionnaires justifiant de la possession ou de la représentation de la fraction du capital social exigée, par l'article R.225-71 du Code de commerce, pourront envoyer, sous pli recommandé, au siège social de la société, jusqu'à 25 jours avant l'assemblée générale, une demande d'inscription, à l'ordre du jour de cette assemblée, de projets de résolution, accompagnée d'un bref exposé des motifs.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour par suite d'éventuelles demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires, au siège social de la société.

Conformément à l'article R.225-81 du Code de commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration à compter de la présente insertion. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse indiquée en tête des présentes ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : contact@avenir-numerics.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'Administration.

0800517